

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 02 juin 2014

Date de convocation : 23 mai 2014

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents : 24

Nombre de délégués syndicaux absents : 0

Nombre de votants : 24

L'an deux mille quatorze, le deux juin, à 18 heures, le Comité Syndical du Pays Santerre Haute Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme à Péronne sous la présidence du doyen de séance Pierre LINEATTE puis du Président élu, Philippe CHEVAL.

Membres présents votants :

- ✓ **CC de Haute Somme** : Guy BARON, J.Marie BLONDELLE, Dominique CAMUS, Claude COULON, Thérèse DHEYGERS, Maryse FAGOT, Eric FRANCOIS, Valérie KUMM, Arnold LAIDAIN, Nicolas PROUSEL.
- ✓ **CC du Pays Hamois** : Marc BARBIER, Marc BONEF, Grégory LABILLE, Eric LEGRAND, Philippe SLUSARCSYK.
- ✓ **CC de Haute-Picardie** : Michel GUILBERT, Annick MARECHAL, Philippe SY.
- ✓ **CC du Pays Neslois** : Frédéric DEMULE, André SALOME, Jean-Marc WISSOCQ.
- ✓ **Conseil Général de la Somme** : Michel BOULOGNE, Philippe CHEVAL, Pierre LINEATTE.

Titulaires absents excusés : Robert BILLORE, Philippe VASSANT

Délégués suppléants présents non votants : Pierrick CAPELLE, Olivier HENNEBOIS, Jean-Dominique PAYEN, Didier SAMAIN, Philippe VARLET, Philippe WAREE, François LALOI, Christian AVY, Frédéric LECOMTE.

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA, Richard JACQUET, Francis BOITEL, Bruno ETEVE, Thierry LINEATTE.

Invité présent (comité consultatif) : Marcel QUEYRAT

Invités excusés : Stéphane DEMILLY.

Secrétaire de séance : Frédéric DEMULE.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

ORDRE DU JOUR :

- Installation du Comité Syndical.
- Election du Président.
- Détermination du nombre des vices présidents.
- Détermination du nombre des membres du Bureau.
- Election des vices présidents.
- Adoption de l'ensemble des modifications apportées aux statuts.
- Délégation du comité syndical au Président.
- Versement des indemnités au Président.
- Détermination du taux d'indemnité de conseil du Comptable Public.
- Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale.
- Convention financière 2014 avec la Lune Bleue.
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1 INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. CHEVAL, président sortant, jusqu'à l'installation du nouveau comité syndical. Il donne lecture de la composition du comité syndical et proclame les membres du comité installés dans leur fonction, comme suit :

CC DE HAUTE SOMME (10 membres)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy BARON	Pierrick CAPELLE
Jean-Marie BLONDELLE	Jérôme DEPTA
Dominique CAMUS	Olivier HENNEBOIS
Claude COULON	Richard JACQUET
Thérèse DHEYGERS	Jean-Dominique PAYEN
Maryse FAGOT	Nicolas PROUSEL
Eric FRANCOIS	Didier SAMAIN
Valérie KUMM	Jacques VANOYE
Arnold LAIDAIN	Philippe VARLET
Philippe VASSANT	Philippe WAREE

CC DU PAYS HAMOIS (5 membres)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc BARBIER	Francis BOITEL
Marc BONEF	Jean-Claude CHASELON
Jean-Pierre DELVILLE	François LALOI
Grégory LABILLE	Françoise RAGUENEAU
Eric LEGRAND	Philippe SLUSARCSYK

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

CC DE HAUTE PICARDIE (3 membres)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Robert BILLORE	Bruno ETEVE
Michel GUILBERT	Thierry LINEATTE
Annick MARECHAL	Philippe SY

CC DU PAYS NESLOIS (3 membres)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frédéric DEMULE	Christian AVY
André SALOME	Frédéric LECOMTE
Jean-Marc WISSOCQ	Jacques MERLIER

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME (3 membres)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Philippe CHEVAL	Dominique CAMUS
Michel BOULOGNE	Stéphane BRUNEL
Pierre LINEATTE	Jean-Jacques STOTER

Afin de procéder à l'élection du nouveau président, la présidence de la séance est laissée au doyen d'âge ayant voix délibérative ce jour : Monsieur Pierre LINEATTE.

2 ELECTION DU PRESIDENT

Scrutateurs : Monsieur Frédéric DEMULE et Pierre LINEATTE.

Candidat : Philippe CHEVAL

Le dépouillement du vote a donné, au premier tour de scrutin, les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs ou désignation insuffisante	3
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorité absolue nécessaire / suffrages exprimés	11
Voix obtenues pour le candidat	21

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Philippe CHEVAL a été proclamé Président.

Monsieur Pierre LINEATTE donne la parole à Monsieur Philippe CHEVAL qui préside dorénavant la séance.

3 DETERMINATION DU NOMBRE DES VICES PRESIDENTS ET DU NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU.

Il est proposé de réduire le nombre de vice-présidents et de membres du Bureau, au vu de la fusion de trois des entités du Syndicat Mixte.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité, valide la composition du Bureau comme suit :
- Le Président
- 4 vice-Présidents

4 ELECTION DES VICES PRESIDENTS

Scrutateurs : Monsieur Frédéric DEMULE et Philippe CHEVAL.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-Président.

Candidat : Eric FRANCOIS

Le dépouillement du vote a donné, au premier tour de scrutin, les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs ou désignation insuffisante	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue nécessaire / suffrages exprimés	12
Voix obtenues pour le candidat	22

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Eric FRANCOIS a été proclamé 1^{er} vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-Président.

Candidat : André SALOME

Le dépouillement du vote a donné, au premier tour de scrutin, les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs ou désignation insuffisante	5
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue nécessaire / suffrages exprimés	10
Voix obtenues pour le candidat	19

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur André SALOME a été proclamé 2^{ème} vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} vice-Président.

Candidat : Eric LEGRAND

Le dépouillement du vote a donné, au premier tour de scrutin, les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs ou désignation insuffisante	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue nécessaire / suffrages exprimés	12
Voix obtenues pour le candidat	22

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Eric LEGRAND a été proclamé 3^{ème} vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} vice-Président.

Candidat : Michel GUILBERT

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

Le dépouillement du vote a donné, au premier tour de scrutin, les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs ou désignation insuffisante	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	24
Majorité absolue nécessaire / suffrages exprimés	13
Voix obtenues pour le candidat	24

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel GUILBERT a été proclamé 4^{ème} vice-Président.

5 ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS

Pour la prise en compte de la fusion des communautés de communes de Haute Somme, du Canton de Roisel et du Canton de Combles, les statuts ont été modifiés lors du comité syndical du 09 janvier 2014. A la demande de la Préfecture, certaines phrases sont modifiées :

Rubrique : composition du comité syndical.

= Remplacer "Au 9 janvier 2014, l'application de ces principes conduit à la composition suivante" PAR "L'application de ces principes conduit à la composition suivante".

= Remplacer « à l'issue du renouvellement général des communautés de communes » PAR « à l'issue du renouvellement général des conseils communautaires ».

Rubrique : les contributions syndicales

= Remplacer « à l'issue du renouvellement général des communautés de communes » PAR « à l'issue du renouvellement général des conseils communautaires ».

Au vu de la décision validée ce jour par le comité syndical quant à la composition du Bureau, il est proposé de modifier les statuts comme suit :

Rubrique : Composition du Bureau

= Remplacer « Le Bureau est composé de 9 membres élus par le comité syndical » PAR le Bureau est composé de 5 membres élus par le comité syndical ».

- ✓ Le comité syndical valide à l'unanimité les modifications apportées aux statuts comme indiqué ci-dessus.

6 DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Dans le but de favoriser l'efficacité et la réactivité du Syndicat Mixte, il est proposé de déléguer au Président la possibilité :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

- De signer toute convention utile à la mise en œuvre des actions et au bon fonctionnement du Syndicat Mixte dans la limite des crédits inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte.
- D'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés.
- ✓ Le comité syndical, décide à l'unanimité de déléguer au Président toutes les missions énumérées ci-dessus.

7 VERSEMENT DES INDEMNITES AU PRESIDENT

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités du Président à hauteur de 14.77 % de la base de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et de prévoir les crédits suffisants au budget.

Il est précisé que ces dispositions prendront effet à compter de la date d'installation du comité syndical et de l'élection du Président.

8 DETERMINATION DU TAUX D'INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
 - De demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
 - D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
 - D'attribuer à titre personnel l'indemnité de conseil à Monsieur Michel GALAND, comptable public.
 - De dégager annuellement au budget syndical, les crédits nécessaires à son règlement – chapitre 011– article 6225 – Indemnités au comptable.

9 DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Dominique CAMUS membre du comité syndical, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS (pour la durée du mandat 2014-2020).

10 CONVENTION FINANCIERE 2014 AVEC LA LUNE BLEUE

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
 - Valide la décision d'attribution d'une subvention pour l'année 2014 d'un montant de 2 500 € pour son soutien à la création en direction de la Lune Bleue.
 - Valide la décision d'attribution d'une subvention pour l'année 2014 d'un montant de 2 500 € pour son soutien aux ateliers de pratique amateur en direction de la Lune Bleue.
 - Autorise Monsieur le Président à signer la convention financière 2014.

QUESTIONS DIVERSES

1) Désignation de représentants des EPCI

Monsieur CHEVAL rappelle que chaque communauté de communes du territoire doit désigner un élu référent pour le SCOT et, pour le GAL 2009-2014, 3 élus référents pour la CCHS et 1 élu référent pour les autres EPCI.

2) Sentiers Enchanteurs le 08 juin 2014 à Templeux-La-Fosse.

Dans la lignée d'Arts aux Jardins, le Syndicat Mixte met en place un évènement culturel qui se déroulera à Templeux-la-Fosse le 08 juin dès 14h00 : randonnée spectacle, des ateliers arts plastiques/écriture/jeux, et un repas champêtre.

3) Dématérialisation des documents remis pour chaque comité syndical.

M. CHEVAL rappelle que le comité syndical du 19 septembre 2013 avait confirmé son souhait de dématérialiser l'envoi des documents transmis avant chaque comité syndical. Il est demandé aujourd'hui aux élus de notifier leur choix de se voir remettre ou non le jour du comité une version papier. A cet effet, une feuille sera à signer en sortant de réunion et un coupon réponse sera transmis aux absents.

4) Prochain comité syndical : 03 juillet 2014

5) Développement économique.

Monsieur Eric FRANCOIS souhaite revenir sur les missions du Syndicat Mixte. M. FRANCOIS rappelle qu'il avait déjà insisté, au moment de l'évolution de la structure associative en Syndicat Mixte, sur la nécessaire intervention du Pays sur le volet « économie ».

La commission « développement économique » se saisira du sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frédéric DEMULE
Secrétaire de séance

Pierre LINEATTE
Doyen de Séance

Philippe CHEVAL
Président

